INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

L'ANALYSE COMPORTEMENTALE ET L'ENQUÊTEUR : UN PARTENARIAT DE CONFIANCE

par Pierre Chaignon, capitaine de gendarmerie,
chef du département des sciences du comportement

Ceci est la version écrite de Pierre Chaignon au colloque de l'Institut pour la Justice intitulé :
Une justice pénale rénovée, fondée sur la criminologie moderne
des 13 et 14 décembre 2012 au Grand Salon de la Sorbonne.

Cette intervention a eu lieu le 14 décembre 2012 sur le thème :
Les sciences criminelles au cœur des politiques pénales
et sur le sujet : ***L'indispensable apport de la criminologie.***

Note

Capitaine Pierre Chaignon, directeur du département des sciences du comportement de la gendarmerie nationale.

Capitaine Elen Vuidard, analyste comportementale au département des sciences du comportement de la gendarmerie nationale.

« *Le problème criminel contemporain est trop imbriqué*
dans la trame de notre vie quotidienne pour qu'il soit
combattu avec des moyens simples, brutaux et expéditifs.
Pour le contenir sans porter le fer à nos valeurs, il faut le connaître
et le diagnostiquer, sans le minimiser ni le dramatiser. »

Maurice Cusson : *La criminologie*, 1998

Introduction

Qu'évoquent à l'enquêteur les termes « d'analyse comportementale » ou de « profil d'auteur », lorsqu'à l'occasion d'affaires criminelles dont il a la direction, il en a connaissance ? Responsable dans ce cadre du bon choix des investigations à mener pour découvrir au plus vite l'auteur présumé, l'interpeller et le déférer devant la justice, il a l'opportunité ou non de son emploi. Mais qu'en pense-t-il au fond ? Qu'en attend-t-il ? Perçoit-il exactement sa plus-value ? Sait-il quand et comment utiliser ce nouvel outil mis à sa disposition ? Est-il convaincu de son utilité dans un environnement procédural déjà lourd et complexe ? Doit-il tenter l'aventure quitte à entendre ce qu'il sait déjà d'expérience ? Du moins peut-il encore le croire !

La réflexion est légitime. Le directeur d'enquête a plusieurs outils à sa disposition pour l'aider à mener ses investigations (*analyse criminelle, police technique et scientifique, spécialistes en techniques de terrain, téléphonie, informatique, etc...*). Que pourrait lui apporter en sus ce « nouveau produit » ? Nous parlions tout à l'heure d'aventure, il s'agit bien de cela. Les premiers utilisateurs s'en rappellent encore pour les avoir toujours en contact. Non pas dans le sens d'une expérience malheureuse mais comme d'un épisode professionnel marquant pour leur avoir fait regarder le fait criminel sous un angle différent, un angle qu'ils n'oublieront plus : l'angle comportemental.

Avant de développer l'utilisation pratique de l'analyse comportementale dans le cadre de l'enquête judiciaire que nous illustrerons par quelques éléments concrets *in fine*, nous allons présenter d'une manière générale l'analyse comportementale et les missions que mène le Département des Sciences du Comportement (DSC) au quotidien.

L'analyse comportementale au DSC

Présentation générale

La gendarmerie nationale française a conduit dès 2001 une réflexion sur l'utilisation de l'analyse comportementale dans le cadre de certaines enquêtes. En 2002, elle crée une unité expérimentale appelée « groupe d'analyse comportementale » (GAC) qui, après validation, deviendra en 2006 le « département des sciences du comportement » (DSC).

Le DSC comprend actuellement sept personnes hautement qualifiées, toutes à la fois officiers de gendarmerie et officiers de police judiciaire à compétence nationale : quatre analystes (*spécialistes du comportement criminel*) et trois référents de police judiciaire (*enquêteurs d'expérience en matière d'atteintes aux personnes et filtres du dossier*).

Il a pour vocation, en tant que support d'aide à l'enquête, d'associer les sciences criminelles aux méthodes de l'investigation judiciaire. Il intervient dans un cadre juridique strict sur saisine d'un magistrat : soit le procureur de la République (*soit-transmis*) en cas de flagrant délit ou d'enquête préliminaire, soit par la suite le juge d'instruction (*commission rogatoire*).

Le DSC est spécialisé en matière de sérialité (*homicides, viols et autres agressions sexuelles*) mais également en matière de crime unique, présentant des caractéristiques particulières. Son intervention est possible à tout moment de la procédure jusqu'à la fin de l'instruction, sauf le cas où il y a mise en examen. L'analyse comportementale travaille au profit du magistrat et du directeur d'enquête, le DSC ne se substituant en aucun cas au service enquêteur. Ses procès-verbaux transcrivent simplement la lecture « comportementale » d'une scène de crime, de l'interaction entre un auteur et une victime sans jamais à eux seuls « résoudre » l'affaire. Les éclairages, hypothèses et autres éléments fournis ne contiendront jamais le nom de l'auteur. Il ne s'agit pas de vérité absolue, la matière empruntant aux sciences humaines et à leur relativité. Il s'agit donc d'une orientation privilégiant une hypothèse, hypothèse avancée et argumentée par les analystes permettant de suggérer des priorités aux enquêteurs. Il est indispensable de rappeler ici qu'une analyse comportementale est une étude pluridisciplinaire (*droit, psychologie, criminologie, médecine légale, sociologie, criminalistique, etc....*) d'un dossier criminel réalisée à partir des éléments objectifs de scène de crime, c'est-à-dire sans prendre connaissance des hypothèses de travail des enquêteurs. Elle confère une dimension psychologique à l'enquête en développant un axe de recherche fondé sur le comportement criminel. Elle tient compte des principes du droit pénal français ainsi que des spécificités culturelles et sociologiques de l'affaire en cause. Cette analyse ne doit pas être considérée comme une finalité mais comme un moyen supplémentaire pour l'appareil judiciaire d'avancer dans le dossier. C'est un outil qu'il faut apprendre à intégrer dans le cadre de l'investigation judiciaire. Les analystes comportementaux du DSC utilisent leur propre méthode, conçue et validée à partir d'expériences étrangères réussies (*Canada, États-Unis, Afrique du Sud*), et développée scientifiquement dans le contexte de la criminalité française et européenne.

Chaque affaire non résolue confiée au DSC est d'abord soumise à une étude de faisabilité préalable qui a pour objectif de déterminer dans quelle mesure le département peut apporter une aide pertinente à l'enquête. Si cette évaluation immédiate et rapide se révèle positive, le dossier

est traité pour l'essentiel a minima en binôme (parfois en trinôme, voire plus) par un analyste et un référent de police judiciaire. Leur rapport commun d'analyse est discuté collégialement. Il est rédigé sous la forme d'un procès-verbal et d'un rapport d'expertise. Il est adressé directement à l'autorité judiciaire pour exploitation. Les études réalisées sont protocolisées et s'inscrivent dans une démarche qualité mise en place dans le cadre de l' activité.

Trois missions sont à l'actif du DSC : le profil d'auteur, la stratégie de garde à vue et l'analyse comparative de cas. Elles sont toutes soumises à une étude de faisabilité préalable, étude sur laquelle nous reviendrons plus tard. Elles sont à la fois différentes et complémentaires ; différentes par la nature même de la mission mais complémentaires car juxtaposables dans une démarche logique d'exécution. Le profil peut conduire à l'audition d'un suspect (stratégie de garde à vue) après qu'il ait été « *passé* » au travers du filtre du profil. Suite aux faits, une analyse comparative de cas en recherche d'un phénomène sériel éventuel pourra être engagée.

Le profil d'auteur

Le profil d'auteur dresse le portrait socio-psychopathologique probable de l'auteur des faits afin d'aider à son identification. Il décrit les traits de personnalité de la personne potentiellement capable de commettre le crime, ainsi que des éléments relatifs à son mode de vie comme à son comportement quotidien. Dès la saisine du DSC, un analyste et un référent police judiciaire se transportent au plus tôt sur les lieux de scène de crime, quel que soit le temps écoulé entre les faits et l'analyse, même si ces lieux ont été modifiés ou s'ils n'existent plus. Ce déplacement est primordial pour prendre en compte le contexte environnemental géographique, économique et socioculturel, mais également pour tenter de comprendre l'auteur, la victime et leur interaction, le tout dans un nécessaire travail d'empathie. L'intervention du département se pratique en urgence sur scène de crime lorsque les faits viennent d'être découverts (*enquête de flagrance*), ou dans les homicides où sont détectés un ou plusieurs « éléments d'alerte de comportement criminel particulier » (EACCP). Il peut s'agir de mutilations, tortures, dépeçage, positions spéciales du cadavre et mise en scène, inscriptions sur le corps et introduction d'objets, acharnement et violence inhabituelle, usage de plusieurs armes, etc. Ces éléments de comportement laissent présumer que les indices d'interaction auteur/victime seront suffisants pour produire une analyse. Le but du DSC est de comprendre au mieux les motivations du passage à l'acte et de chercher à répondre aux questions suivantes : qui pourrait faire cela ? pourquoi cette victime ? pourquoi de cette manière ? Les réponses à ces interrogations et à bien d'autres permettront d'affiner ultérieurement les premiers éléments de profil décelés lors du déplacement initial sur la scène de crime (*profil partiel*).

Dans le cours de son processus d'analyse, le DSC prend en compte tous les éléments objectifs extraits des pièces de la procédure, à savoir les procès-verbaux et les résultats des expertises médico-légales (*autopsie, anatomo-pathologie, toxicologie*), les expertises criminalistiques (*balistique, empreintes digitales, entomologie, thanatologique, analyse morphologique des traces de sang*) et les expertises biologiques (*analyse des liquides, sang, ADN*). Les renseignements liés à la victime, au mode opératoire ou encore à l'expression des désirs et des émotions de l'auteur dans le lien victimologique y sont bien entendu inclus.

Dans ses conclusions, le profil aide à la priorisation des hypothèses ou bien ouvre les perspec-

tives d'enquête sur de nouveaux axes qui n'ont pas encore été envisagés. Il élabore également des éléments pro-actifs, c'est-à-dire des conseils de recherche spécifique, conçus au cas par cas en fonction des éléments de personnalité de l'auteur afin de le trouver. Ces derniers éléments lui confèrent un intérêt à la fois théorique (*la compréhension du criminel*) et pratique (*sa recherche*).

Le profil d'auteur est la mission première du DSC, ce pour quoi ce département a été créé. Les profils sont spécifiques et non généraux. On a vu qu'il n'étaient pas réalisés à partir d'éléments exclusifs de typologies existantes mais des éléments objectifs de scène de crime et propres au dossier criminel porté à notre analyse.

Stratégie de garde à vue

Cette mission consiste pour les professionnels du DSC à épauler « en direct » les enquêteurs ayant à mener, sous le régime de la garde à vue, une audition d'un suspect présentant une personnalité complexe ou lorsque les faits eux-mêmes sont de nature particulière.

L'assistance se fait autour de consignes générales délivrées aux enquêteurs, consignes qui sont éventuellement ajustées au cours de l'audition et de la lecture du langage non-verbal détecté chez le suspect observé.

Il ne s'agit pas, dans cette démarche, d'encourager la «culture de l'aveu» mais d'approcher la vérité, de démasquer les propos mensongers et de reconnaître les propos véridiques. Il ne s'agit pas non plus de « manipulation mentale ». Le DSC, associé aux enquêteurs, n'a jamais forcé quiconque à dire ce qu'il ne voulait pas exprimer, ni avouer ce qu'il n'avait pas fait.

L'analyse comparative de cas (identification de phénomènes sériels)

L'analyse comparative de cas consiste pour le DSC à analyser si un auteur interpellé a pu commettre d'autres crimes, ou si plusieurs affaires non résolues présentant des caractéristiques similaires pourraient être l'oeuvre d'un même agresseur.

Le protocole utilisé pour cette mission est proche de celui élaboré pour l'établissement d'un profil d'auteur. Chaque dossier fait l'objet d'une étude stricte et approfondie et les résultats sont ensuite analysés et confrontés.

Dans l'hypothèse d'une série, le mode opératoire est important mais il peut varier, évoluer. Par exemple, une victime peut être étranglée et une autre poignardée. L'assassin peut, en fonction de la victime, de la situation et de son assurance, évoluer et changer de mode opératoire. En revanche, les tueurs en série possèdent fréquemment ce que l'on appelle une « *signature criminelle* », si souvent mise en avant dans la littérature policière ou les films noirs. Il s'agit plus simplement d'un acte, d'un rituel que réalise l'assassin de façon systématique. Cet acte n'est pas nécessaire pour commettre le crime mais il l'est pour l'auteur afin de réussir psychologiquement son crime, pour y prendre du plaisir, par exemple commettre des mutilations sur la victime après l'avoir tuée. Si le mode opératoire révèle une technicité, la signature criminelle révèle des

éléments d'ordre psychologique identifiant mentalement son « scripteur ». À l'inverse du mode opératoire, la signature n'évolue que très peu dans le temps. Il s'agit là d'un élément essentiel pour pouvoir dire d'une manière quasi-certaine si plusieurs crimes ont été commis par un seul et même auteur.

L'analyse comportementale sur le terrain

Concrètement, la sollicitation du DSC s'effectue principalement par téléphone. Elle émane soit du commandant d'unité soit du directeur d'enquête en charge du dossier. À la réception de l'appel, l'officier référent police judiciaire reçoit la demande et entend de l'enquêteur l'exposé qui lui est fait de l'affaire. Dans une étude de faisabilité l'échange est complété par la transmission quasi-instantanée de certaines pièces du dossier (*planches photographiques, auditions des premiers témoins, victimologie, premiers éléments de police technique et scientifique et de médecine légale, vidéo, enregistrement de l'appel au 17 ou 18*) sous couvert de l'autorisation du magistrat mandant. Ces documents constituent la base de l'étude de faisabilité. Ils permettent d'apprécier le niveau de plus-value que pourra apporter l'analyse comportementale dans le cadre de l'enquête. Cette étude peut être très rapide dans le cas ou l'appel est émis suite à la découverte d'une scène de crime : la présence d'éléments d'alerte de comportement criminel présents sur la victime comme sur la scène conditionne cette décision. Le déplacement du DSC se fait alors sans délai. Si les faits sont plus anciens, de plusieurs mois à plusieurs années, le transport s'effectuera au plus près du jour de la demande.

Lors de son appel, l'enquêteur n'a pas nécessairement une idée très précise de ce que l'analyse comportementale peut lui apporter, mais est toujours en demande de fourniture de moyens et d'axes de recherches efficaces. Il est fini le temps du travail en solo. La résolution d'une affaire judiciaire est un travail d'équipe et d'emploi de moyens. C'est alors souvent l'occasion de rappeler simplement notre finalité et notre vision du « *travailler ensemble* ». Faire comprendre au demandeur que si la saisine se confirme, nous risquons de faire un «bon bout de chemin» ensemble. Nous serons très présents dans son enquête (*sollicitations pour entrer en possession de nouvelles auditions, de résultats d'expertise ou d'analyses*), la matière se voulant ainsi. C'est aussi pouvoir apprécier dans les faits, pour la construction du profil, ce qui peut être considéré comme certain, ce dont on ne peut être sûr et ce qui peut être vérifié. À savoir que, depuis des années maintenant, le DSC intervient régulièrement au Centre National de Formation de Police Judiciaire à Fontainebleau dans le cadre de stages mis en place à l'attention des futurs directeurs d'enquête. À cette occasion, une information sur ce qu'est l'analyse comportementale et sur ce que l'on peut en attendre est délivrée.

Sur scène de crime, la présence des techniciens d'investigations criminelles (TIC), comme du médecin légiste (*levée de corps*) ou des experts balisticiens, entomologistes ou en analyse morphologique des traces de sang, pour ne citer que ceux là, est pour le DSC souhaitable voire essentielle. Les premiers avis donnés (*quant au crime et à sa scène : dynamique, éléments factuels*), comme la description de la scène de crime originelle par les TIC, nous est précieuse. Ils sont les premières pierres d'un commencement de raisonnement tendant à définir le type de personnalité d'individu potentiellement capable d'avoir commis ce geste (*Qui a pu faire cela,*

de cette manière, sur cette victime et en ce lieu ?). Si ces pierres sont assez solides d'un point de vue comportemental, des premiers éléments de profil immédiatement exploitables (*liens de connaissance, antécédents, mobile ou absence de mobile, intention primaire, prise de risque de l'auteur, de la victime*) sont délivrés au plus vite aux enquêteurs.

Dans sa lecture de la scène de crime, le DSC recherche des éléments de comportement (*conduite de réparation, acharnement émotionnel, organisation, sang froid, préméditation, etc....*). Au même titre que pour les sciences forensiques on parle de **traces indicielles**, on peut parler en ce qui nous concerne de **trace comportementale**. Elle correspond à la manière dont s'est comporté l'auteur sur la scène de crime et dont il laisse une trace de son passage. La trace se définissant comme le « vestige d'un passage », les éléments de comportement laissés sur la scène de crime entrent clairement dans cette définition. Nous recherchons bien, sur la scène de crime, une **trace comportementale** dans une finalité de profil et d'analyse du passage à l'acte.

Dans les semaines qui suivent et au reçu des éléments complémentaires, le profil détaillé (*méthodologie, analyse de scène de crime, traits de personnalité de l'auteur*) est rendu. A retenir qu'il n'est valable qu'au moment de sa rédaction (*possibilité d'être réajusté ou modulé en fonction des éléments connus* a postériori). Mais au terme du profil, l'intérêt majeur de l'enquêteur se porte sur les éléments proactifs (*pistes de recherches*) que nous communiquons quand il est possible d'en indiquer. Connaître la personnalité de l'auteur soit, mais obtenir quelques pistes pour savoir comment, de quelle manière et éventuellement où le trouver, il n'y a pas pour l'enquêteur plus riches informations (*surveillance de lieux privilégiés, créneaux horaires, plan média à envisager, etc....*).

C'est ici que l'outil comportemental prend tout son sens et sa valeur. C'est à ce moment précis que le mode d'emploi doit être ouvert et expliqué, que l'outil doit être présenté. Expliquer et mettre en confiance, c'est la voie à suivre pour qu'il y ait la manifestation d'une adhésion pleine et entière de la démarche, tant dans sa restitution que dans sa finalité.

Le profil d'auteur n'est pas de fait une pièce de procédure que l'on classe dès réception. Ce document est vivant et doit être consultable à tous moments, à l'identique du portrait robot. On a parlé de portrait robot psychologique en parlant du profil. Le profil peut aussi être un filigrane toujours présent dans l'affaire, mais seulement visible en calque sans jamais s'imposer.

Trois cas concrets synthétiques concluent ce propos. Ils résument à eux trois l'apport et l'intérêt que l'analyse comportementale peut revêtir dans le cadre du traitement des dossiers criminels.

Cas concret n°1 : viols en série

Les faits : entre les mois de juillet 2006 et avril 2007, 11 femmes âgées de 10 à 56 ans sont agressées sexuellement par le même homme dans une grande ville et une commune voisine de 10 000 habitants. Les faits se passent entre 18 h et 2 h du matin sur la voie publique, près du domicile des victimes, alors que ces dernières circulent à pied. Le mode opératoire est le même à chaque fois. Après avoir recherché et repéré une proie potentielle, l'auteur la suit et l'attaque par derrière. Il utilise une force minimale pour immobiliser sa victime, restant calme et

sans anxiété apparente. Les traces biologiques (*sperme*) qu'il laisse permettent d'établir son empreinte génétique.

La mission : dresser le profil de l'individu capable d'avoir commis les faits.

Les résultats : la multiplicité des agressions a permis d'établir un profil assez complet avec zone de résidence de l'agresseur, niveau intellectuel, comportement quotidien et motif des viols. **Lors d'un banal contrôle pour usage de cannabis, les éléments énoncés dans le profil, que les forces de l'ordre de la zone avaient en tête, ont permis d'attirer leur attention sur l'individu mis en cause**. La tranche d'âge communiquée par les victimes et sa ressemblance avec les éléments de profil (*comportement, zone d'habitation*) et l'analyse consécutive de l'ADN permettent aux enquêteurs de confondre l'auteur. Sans le profil, le lien entre cet individu, détenteur de stupéfiants, et les viols en série n'aurait pu être fait dans l'instant. De plus, la connaissance préalable de ses motivations criminelles a facilité son audition pendant la garde à vue.

Éléments avancés du profil	Éléments rapportés par l'auteur
Résidence de l'auteur	
L'auteur n'habite pas la grande ville (9 viols) mais la commune voisine (2 viols) de 10 000 habitants.	X dit qu'il a toujours habité chez ses parents dans la petite commune où 2 viols ont été commis.
Niveau d'études	
L'auteur a fait des études au collège, ensuite peut-être formation en alternance. Son parcours professionnel est instable et il n'a pas d'emploi fixe.	X dit qu'il a suivi une scolarité jusqu'à la seconde, puis une formation professionnelle. Il ne possède ni qualification ni diplôme. Au moment des derniers faits, il travaille en intérim après une période de chômage.
Mode relationnel	
L'auteur présente des difficultés relationnelles dans le domaine scolaire et/ou familial. Il est solitaire, introverti et a une faible estime de lui-même.	X dit qu'il traversait une période de mal-être et qu'il ne s'entendait pas avec son entourage (parents, petite amie). Il avait besoin de sortir de son domicile, de s'isoler de ses proches.
Motivation	
L'auteur est dans l'impossibilité d'établir une relation d'égal à égal avec autrui. Il a besoin de se rassurer sur ses compétences sexuelles.	X dit qu'après la rupture avec sa petite amie (peu de temps avant le premier fait), il s'est senti humilié et s'est renfermé, sans possibilité de relations stables avec les femmes. Il n'avait plus confiance en elles.
État émotionnel de l'auteur pendant les faits	
L'auteur n'est pas en colère ou en rage lors des faits. C'est pourquoi il utilise une violence minimale.	X dit qu'il n'avait rien contre ses victimes, qu'il ne voulait pas leur faire du mal et que les menaces n'avaient pour but que de les maîtriser.

Cas concret n°2 : homicide d'une femme

Les faits : courant décembre 2008, le corps sans vie d'une femme est découvert par son employeur dans l'arrière boutique du magasin où elle travaille. La victime présente plusieurs plaies au cou par une arme blanche qui ne sera pas retrouvée. Il n'y a pas de violences sexuelles et son sac à main a disparu.

La mission : selon la scène de crime et les premiers éléments de l'enquête, donner le plus rapidement possible quelques éléments sur le profil de l'auteur.

Les résultats : le profil partiel émet l'hypothèse qu'il n'existe pas de lien antérieur entre la victime et son agresseur, que celui-ci est émotionnellement froid, sans culpabilité ni remords, et qu'il présente vraisemblablement une addiction à l'alcool. Les investigations permettent l'interpellation rapide d'un homme en possession des moyens de paiement de la victime. Le profil a permis d'isoler ce crime d'un autre fait qui s'était déroulé dans un laps de temps très court et à proximité, alors que spontanément le réflexe était de les penser liés. Le profil et les conseils issus de ce travail en équipe ont également permis d'aider les enquêteurs pendant la garde à vue pour contrer les mensonges du coupable.

Éléments avancés du profil	Éléments rapportés par l'auteur
Lien de connaissance	
L'auteur ne connaît pas la victime mais il est possible qu'il l'ait déjà vue ou croisée. Agresseur non émotif, sans remords et affectivement froid. *En effet, l'homicide apparaît violent (multiples ecchymoses faciales, quatre plaies cervicales par objet tranchant) mais sans acharnement pathologique, sans déchaînement émotionnel ni autre aspect affectif dans le passage à l'acte.*	X dit dans sa première version qu'il connaissait la victime par internet, qu'il l'avait rencontrée ensuite à plusieurs reprises et qu'elle lui avait prêté de l'argent. *D'un point de vue comportemental, cette première version n'est pas concordante avec les éléments constatés sur la scène de crime. Elle évoluera par la suite pour se rapprocher des éléments du profil partiel.*
Trait de personnalité	
L'auteur a un caractère égocentrique, centré sur ses propres besoins. *La froideur et la rapidité de son acte révèle un besoin urgent d'argent. Cette nécessité immédiate de liquidités peut résulter d'une addiction aux stupéfiants ou à l'alcool.*	L'acte de X est uniquement crapuleux. Après l'homicide, il a tenté, sans succès, quelques centaines de mètres plus loin, de retirer de l'argent avec la carte bancaire de sa victime. Il a même appelé le numéro d'assistance du réseau bancaire et encaisse avec la même froideur un chèque de la victime.
Antécédents judiciaires	
L'auteur a de possibles antécédents judiciaires	X est connu, et ne le conteste pas, pour infraction courant 2007 à la législation sur les chèques, filouterie et grivèlerie d'essence.
Conduites addictives	
L'auteur souffre d'addiction aux substances psychoactives.	Au moment de son interpellation en janvier 2009, l'auteur avait 2,36 g/l d'alcool dans le sang.

Cas concret n°3 : viol et homicide d'un jeune garçon

Les faits : au printemps 2006, le cadavre d'un enfant de 4 ans disparu la veille au soir lors d'une fête de village est découvert en bordure d'une petite rivière. L'enfant a été sodomisé puis assassiné avant que son corps ne soit dissimulé dans un trou de la berge opposée à la salle des fêtes et recouvert de boue.

La mission : à partir de la scène de crime, donner le plus rapidement possible quelques éléments sur l'individu capable d'un tel comportement.

Les résultats : les enquêteurs devaient entendre plusieurs suspects mais, grâce au profil partiel établi, ils ont interrogé en premier celui qui y ressemblait le plus. C'était bien l'auteur des faits. Ici, le profil a permis de prioriser les hypothèses de recherche et de gagner du temps, voire même d'éviter sa fuite ou pire sa réitération. De plus, les éléments énoncés avaient facilité la conduite de la garde à vue. Or, des aveux circonstanciés étaient essentiels à obtenir dans cette affaire dépourvue de tout élément matériel impliquant le coupable.

Éléments avancés du profil	Éléments rapportés par l'auteur
Antécédents judiciaires	
L'auteur a vraisemblablement des antécédents pénaux en matière d'agressions sexuelles sur mineurs. *Il s'agit d'un individu qui présente une fantasmatique pédophilique ancienne et qui n'a pas commencé sa carrière criminelle par un viol et un homicide aussi violent.*	X est connu pour plusieurs faits de viols et autres agressions sexuelles sur mineurs, notamment sur son fils.
Lien de connaissance	
L'auteur n'est sans doute pas un proche de la famille de la victime, même s'il l'a peut-être connue de vue. *Dans les passages à l'acte pédophiles comportant un niveau élevé de violence, l'agresseur n'est généralement pas un proche. De plus, la victime a été considérée par l'auteur comme un simple objet sexuel totalement dépersonnalisé.*	X ne connaît ni la famille de la victime ni cette dernière.
Résidence	
L'auteur habite probablement la région, à savoir le village ou ses environs (*villages et hameaux alentours*).	X habite le village depuis 5 ans. Il vivait auparavant dans un village voisin.
Connaissance des lieux	
L'auteur connaît les lieux du crime. En effet, il s'agit d'une salle polyvalente située près d'une rivière au chef-lieu du canton, point central bien connu des activités sociales. *En outre, il faut nécessairement connaître une petite passerelle, constituée de deux pylônes électriques couchés en travers du ruisseau, pour rejoindre la rive opposée pendant la nuit avec très peu de visibilité.*	X dit qu'il connaît la salle des fêtes où il a repéré et enlevé l'enfant, ainsi que le bord du ruisseau où il l'a violé et tué. Il s'y est promené la semaine précédant les faits.

INTENTION PRIMAIRE	
L'auteur n'a pas d'emblée voulu tuer. Son intention primaire est le viol pour assouvir ses pulsions pédophiliques homosexuelles par un acte génitalisé. Lors de l'agression, dans une escalade d'excitation émotionnelle, il peut tuer pour faire taire une victime qui crie ou susceptible de le reconnaître.	X dit qu'il a été excité à la vue du jeune garçon, qu'il a « pété les plombs », qu'il était en érection, qu'il voulait simplement le sodomiser mais que les cris de l'enfant lui ont fait peur. Il l'a étouffé et caché sur place au bord du ruisseau.

Conclusion

L'analyse comportementale **en tant qu'outil d'aide à l'enquête judiciaire** consiste en une « lecture » d'une scène de crime, dans l'interaction entre auteur et victime. Elle apporte une **plus-value** en matière de compréhension du comportement criminel permettant l'orientation des recherches, mais sans jamais se substituer aux directeurs d'enquêtes ou aux enquêteurs.

L'intérêt porté pour l'analyse comportementale est grandissant. C'est la vision de l'enquête judiciaire sous un autre angle qui tend à séduire magistrats et enquêteurs mais elle ne peut s'effectuer que dans un climat de confiance respectif. Ne travaillant pas exclusivement en interne le DSC est ouvert vers l'extérieur, les articles scientifiques publiés, les séminaires et conférences nationales et internationales auxquels il participe ainsi que les échanges avec nos collègues étrangers en témoignent. Depuis sa création, le département des sciences du comportement a traité plus de 300 dossiers criminels pour environ 63,5 % d'affaires d'homicides, 30,5 % d'affaires de viols et d'agressions sexuelles et 6 % d'affaires d'enlèvement et séquestration.

L'analyse comportementale se démocratise. Elle intègre petit à petit les pratiques judiciaires. Elle sera d'emploi courant et systématique à très court terme au même titre que la Police Technique et Scientifique (PTS) l'est aujourd'hui pour toutes enquêtes judiciaires. Pour l'avoir vécu il est à rappeler qu'en son temps la PTS, les « sciences forensiques » ou encore « la criminalistique » comme on voulait l'appeler, avait aussi son lot de septiques et de détracteurs.

Bibliographie

Les composantes du crime violent, une nouvelle méthode d'analyse comportementale de l'homicide et de sa scène. *(M. Bénézech, T.Toutin, P. Le Bihan, H. Taguchi, avec la participation du Groupe d'Analyse Comportementale de la Gendarmerie Nationale – Annales médico-psychologiques - 164 (2006) 828-833. Elsevier Masson.*

Protocole d'analyse comportementale des crimes violents *(M.Bénézech et le Groupe d'Analyse Comportementale de la Gendarmerie Nationale in Psychologie de l'enquête criminelle. La recherche de la Vérité. M. Saint-Yves, M. Tanguay (dir.) Éd. Yvon Blais. 2007 - 535-576 - accessible également en version anglaise).*

Élaboration d'un test d'analyse comportementale des crimes sexuels extrafamiliaux : principes médico-psychologiques et criminologiques généraux *(M. Bénézech et le Département d'Analyse Comportementale de la Gendarmerie Nationale – Annales médico-psychologiques, février 2008. Elsevier Masson)*.

PRACTIS : Protocole d'analyse comportementale des infractions sexuelles extrafamiliales *(M. Bénézech, P. Chaignon, M.-L. Brunel-Dupin, M. Mazert, E. Vuidard, S. Le Maoût, D. Roussette, A.Renard – Annales médico-psychologiques 168 (2010) 360-366. Elsevier Masson)*.

La violence sexuelle, *approche psycho-criminologique, Evaluer, soigner, prévenir, sous la direction de Roland Coutenceau, Joanna Smith, 2010. 149-159. Dunod. Paris.*

À quoi pensent les tueurs, *Stéphanie Le Maoût et Pierre Chaignon, Police scientifique POUR LA SCIENCE - Dossier n°70 / Janvier-Mars 2011.*

Sur l'analyse comportementale en matière criminelle, *Michel Bénézech et le département des sciences du comportement de la gendarmerie nationale, P.Chaignon, ML Brunel-Dupin, M.Mazert, E.Vuidard, S.Le Maoût, D.Roussette, A.Renard C.Baudot - Revue Experts n° 103 et 104, août et octobre 2012.*

La vérité dans le contexte de la garde à vue, *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, Volume 170, Issue 2, March 2012, Pages 93-95, Elen Vuidard, Daniel Roussette, Département des Sciences du Comportement, STRJD, PJGN, Gendarmerie nationale.*